

La Desputoison de Challot et du Barbier,

Ou ci encoumence

La Desputizons de Charlot et dou Barbier de Meleun¹.

Mss. 7218, 7633, 198 N.-D

L'autrier .i. jor jouer aloie
Dévers l'Auçoirrois Saint-Germain,
Plus matin que je ne soloie.
Que ne lief pas volentiers main.
5 Si vi CHARLOT enmi ma voie,
Qui le barbier tint par la main,
Et bien monstroient toute voie
Qu'ils n'èrent pas coufin germain.

Il le difoient vilonie
10 Et li getoient gas de voir² ;
— « CHARLOT, tu vas en compagnie
Por creftienté decevoir ;
C'est trahifon & félonie,
Ce puet chafcuns apercevoir.

15 La teue loi foit la honie :
Tu n'en as point, au dire voir. »

¹ Chénier, dans sa leçon sur les *Fabliaux français*, prononcée à l'Athénée, après avoir parlé du *Testament de l'âne*, qu'il trouve *plus gai* que le conte de *frère Denise*, qualifie *la Disputoison de Charlot et du Barbier*, du titre de *Fabliau fort remarquable pour le temps*.

Puis, après l'avoir analysé, il ajoute en forme de conclusion : « Au XVIII^e siècle, on ne parlait pas plus nettement sur les croisades. Cependant, le philosophe que Rutebeuf met en scène se laisse brusquement convaincre, et cette conclusion était apparemment nécessaire pour faire passer le reste. En des siècles plus éclairés, à la fin on a vu les talents du premier ordre attaquer un préjugé et pourtant fléchir le genou devant le nom du préjugé même. Il faut savoir excuser ceux qui croient ne pouvoir mieux faire et savoir apprécier ceux qui font mieux. »

Dans un autre ordre d'idées, Legrand d'Aussy (édit. de Renouard, t. 2, p. 203) a dit de notre pièce :

« Je ne sais si l'on ne devrait pas regarder comme de vrais *jeux* ces sortes de scènes que les ménétriers débitaient quelquefois dans les fêtes auxquelles ils étaient appelés, et qui représentaient des querelles. J'ai trouvé dans les manuscrits trois de ces pièces : la première est une querelle entre deux femmes de mauvaise vie ; les deux autres sont des querelles d'hommes, l'une sous le titre de *Dispute du barbier et de Charlot*, l'autre sous le titre de *Dispute de Renart et de Peau-d'oie* (sobriquets de deux ménétriers). Toutes trois sont divisées par strophes ou couplets en rimes croisées, et alternativement chacun des querelleurs disait un des couplets. Très-probablement c'était là des farces dramatiques, qui, comme nos *proverbes* d'aujourd'hui, n'étaient composées que de quelques scènes détachées. Peut-être pourrais-je dire la même chose du *Dict de l'herberie*. »

M. Paulin Paris trouve que cette pièce, pour le fond du sujet, rappelle beaucoup les combats de bergers de Théocrite et de Virgile.

² *Gas de voir*, railleries pleines de vérités.

— « Barbier, foi que doit la baulive
Où vous ayez vostre repaire,
Vous avez une goutte vive ;
20 Jamès n'ert jor qu'il ne vous paire.
Saint Ladres a rompu la trive,
Si vous a feru el viaire :
Por ce que cift maus vous eschive
Ne requerrez mès saintuaire. »

25 — « CHARLOT, foi que doi fainte Jame,
Vous avez ouan fame prise :
Est-ce felonc la loi esclame
Que Kayfas vous a aprise ?
Vous créez autant Notre-Dame,
30 Où virginitez n'est maumife,
Com je crois c'uns afnes ait âme ;
Vous n'amez Dieu ne fainte Yglife. »

— « Barbier fanz rafoir, fanz cifailles,
Qui ne sez rooigner ne rère,
35 Tu n'as ne bacins ne toailles³,
Ne de qoi chauffer eve clère.
Il n'est rien née⁴ que tu vailles,
Fors à dire parole amère ;
S'outre mer fus, encor i ailles,
40 Et fais proefce qu'il i père. »

— « CHARLOT, tu as toutes les lois :
Tu es juys & crestien,
Tu es chevaliers & borgois,
Et quant tu veus cleric arcien.
45 Tu es maqueriaus chascun mois,
Ce dient bien li ancien ;
Tu fez sovent par ton gabois⁵
Joindre .ij. cus à .i. lien. »

— « Barbier, or est li tens venuz
50 De mal parler & de mefdire,
Et vous ferez ainçois chenuz
Que vous lessiez ceste matire ;
Mès vous morrez povres & nuz,

³ *Toailles* : la copie de l'Arsenal met ici en note : « Linge à barbe. » Ce mot signifie, en effet : serviettes, essuie-mains.

⁴ *Bien née*, aucune chose vivante.

⁵ *Gabois*, *dérision*, *moquerie* ; mais je crois qu'il faut traduire ici ce mot par : ton entremise, ton beau parler.

55 Car vous devenez de l'empire ;
Je fui por maqueriaux tenez :
L'en vous retient à va-li-dire⁶. »

— « CHARLOT, CHARLOT, biaux douz amis,
Tu te fez aus enfanz le roi ;
Se tu i es, qui t'i a mis⁷ ?
60 Tu i es autant comme à moi.
De fambler fols t'és entremis,
Mès, par les iex dont je te voi,
Tels t'a argent en paume mis
Qui est assez plus fols de toi. »

65 — « Barbier, or viennent les groifeles ;
Li groifelier sont boutoné,
Et je vous raport les noveles
Qu'el front vous sont li borjon né
Ne fai fe ce feront cenèles⁸
70 Qui ce vis ont avironé :
Els feront vermeilles & bèles
Avant que l'en ait moiffonné. »

— « Ce n'est mie méfelerie,
CHARLOT, ainçois est goute rofe,
75 Foi que je doi Sainte Marie
Que vous n'amez de nule chofe.
Vous créez miex en juerie⁹,

⁶ *Va-li-dire* : la copie de l'Arsenal met ici en note : « Nom d'un raccrocheur de femmes. » En picard ce mot signifie : mauvais sujet, goujat.

⁷ Ces trois vers et les deux derniers de la cinquième strophe semblent indiquer que cette pièce était une satire personnelle dirigée contre un certain *Charles* ou *Charlot*, qui avait suivi saint Louis en Terre-Sainte, et que je conjecture être le même que celui dont il est question dans la pièce intitulée : *De Charlot le Juif, qui chia en la pel dou lièvre*. Ce qui me le fait croire, c'est que ce dernier, dans ce conte, est représenté comme un ménestrel, par conséquent, comme un confrère de Rutebeuf, qui avoue lui-même avoir été à une noce où se trouvait Charlot. Il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce qu'ils eussent été rivaux, et, par conséquent, ennemis. Du reste, malgré le sobriquet de mépris (*le Juif*) que donne à Charlot le titre de la pièce, rien n'indique qu'il ait été réellement d'un judaïsme autre que celui que le barbier reproche à son interlocuteur :

Charlot, tu as toutes les lois :

Tu es juys & creftien , &c.

Ce qui vient encore confirmer mon hypothèse, c'est que Rutebeuf fait dire au barbier, en parlant de Charlot, qu'il s'attache aux *enfants du roi* et qu'il essaye de se faire passer pour leur fou : or, qui était plus propre à remplir cette dernière fonction de jongleur ?

⁸ *Cinèles* : Ce mot est encore en usage dans certaines provinces ; on s'en sert dans le département du Loiret pour désigner de petites prunes sauvages.

⁹ On trouve dans le prologue de la *Résurrection du Sauveur*, mystère que j'ai publié en 1834 (Paris, Techener) :

Od lui fait de la juerie.

80 Qui la vérité dire en ofe,
Qu'en celui qui par feignorie
A la porte d'enfer defclofe.

— « Et nequedent¹⁰ se RUSTEBUES,
Qui nous connoist bien a .x. anz¹¹
Voloit dire .ij. motés nués,
Mès qu'au dire fust voir difanz,
85 Ne contre toi, ne à mon oés,
Mès por le voir se fust mis anz,
Je le vueil bien se tu le veus,
Que le meilleur foit eslifanz. »

— « Seignor, par la foi que vous doi,
90 Je ne fai le meilleur eslire ;
Le mains pieur, li comme je croi,
Vous eslirai-je bien du pire :
CHARLOT ne vaut ne ce ne qoi,
Qui en veut la vérité dire ;
95 Il n'a ne créance ne foi
Ne que chiens qui charoingne tire.

Li barbiers connoist bone gent,
Et li les fert & les honeure,
Et met en els cor & argent,
100 Paine de servir d'eure en eure ;
Et fet son mestier bel & gent,
Se befoins li recoroit seure,
Et l'a en lui mult biau sergent
Que com plus vit & plus coleure. »

Explicit

la Desputison de Charlot et dou Barbier.

c'est-à-dire : la nation juive, les principaux d'entre les Juifs. Ici, au contraire, le mot *juiverie* est pris dans le sens de : la religion juive.

¹⁰ *Nequedent*, néanmoins.

¹¹ Ms. 7633. VAR. *passai*. x. ans.